

Organisation internationale chargée de promouvoir la formation professionnelle et les concours internationaux de formation professionnelle destinés à la jeunesse

International Organisation for the promotion of vocational training and the International Youth Skill Olympics



Internationale Organisation zur Förderung der Berufsbildung und der Internationalen Berufswettbewerbe für die Jugend

Organización internacional para promocionar la formación profesional y los Concursos Internacionales de formación profesional para la Juventud

Procès-verbal décisionnel
séance du comité administratif
Berne, le 27 septembre 1984

Présidence: M. Kuwahara (J) 3ème vice-président et M. Sommer, secrétaire-général

Présents: MM Fink (A), Dusseldorf (AUS), de Miranda (BR), Fischer (CH) Häussler (D), O'Maolchatha (EIR), Baudo (F), Schädler (FL), Norris (GB), Eda (J), Kim (K), Chu (TAI), Lewis (USA)

Invités: M. Albert, président; membre d'honneur M. Seghaar (NL), M. Watabe (J), 2 représentants Bureau de Voyage, Japon

Secrétariat: Melle Moser

Interprète: Mme Yamamoto

Traduction: 6 personnes

M. Kuwahara ouvre la séance. Il regrette l'absence de M. Wang (TAI), président et de M. Bertelsmann (NL), vice-président. Pour cette raison, la commission permanente décide que le secrétaire-général mènera la séance. (Pour des raisons de santé, M. Kuwahara n'était présent que peu de temps.)

M. Sommer souhaite la bienvenue aux délégués présents. Il déplore la mort de Harry Hamer, ancien président du comité technique. Les délégués observent une minute de silence en sa mémoire et l'on rappelle brièvement ses mérites.

Le président reconnaît également les mérites de M. Bertelsmann (NL) qui a du se retirer pour raisons de santé.

Des nouvelles peu favorables ont été reçues peu avant le début de la réunion de la part de M. Wang (TAI), président, qui ne peut participer à la séance. De toute manière, M. Wang a fait savoir qu'il ne pourra plus participer d'une manière active.

Le président clarifie la situation en ce qui concerne la conduite de la réunion, ainsi que la proposition de la commission permanente.

Décision: le secrétaire-général mènera la séance. Les élections du président et du vice-président seront préparées avec soin et auront lieu lors de la prochaine séance.

Le président présente les nouveaux délégués et souhaite un prompt rétablissement à M. Thorpe (GB), représenté par M. Norris (GB). Bienvenue tout spécialement à M. Seghaar, collaborateur actif à la sous-commission de la révision de la constitution.

Se sont excusés : le délégué officiel du Brésil et le représentant de l'Espagne (télex reçu par la suite).

Aucune nouvelle du Venezuela ou du Luxembourg. L'Inde a annoncé son intention de participer mais personne ne s'est présenté.

De brefs commentaires sur les points individuels de l'ordre du jour ont été transmis aux délégués. Ces informations forment partie intégrante du procès-verbal (voir annexe).

.../..

Adresse:

Daniel Sommer
Postfach 360
CH-8053 Zürich

Bank:

Telex 815 804 ibw ch
Tel 1-53 91 31 (Deutsch/français)
Tel 24-61 23 45 (English/français)

Schweizerische Bankgesellschaft
Zürich-Witikon: Nr. 880.311.01 U

ad 1: Procès-verbal de la séance de Linz

Décision: le procès-verbal est adopté.

ad 2: Transfert du secrétariat-général

Décisions: il est pris connaissance du fait que ce transfert s'est déroulé sans heurts et est maintenant accompli. Le contact direct avec M. Albert, président, est assuré par l'intermédiaire de Mme Becker à Madrid (Tél. 1 259 08 49).

ad 3: Points en suspens d'Atlanta 1981

Décision: la proposition de la commission permanente est acceptée. La dette USA 1982 ainsi que le montant dû par le secrétariat-général pour les frais de traduction sont défaillés, d'entente avec le représentant USA.

ad 4: Contributions annuelles - arriérés

Celles-ci ne concernent pas 1984 mais les années précédentes. Ces arriérés ont plusieurs motifs. Cependant le secrétariat-général aimerait pouvoir passer l'éponge le plus vite possible.

Décision: de publier à la présente séance la liste des débiteurs.

Les pays-membre suivants sont priés de régler leurs dettes:

GB	environ	Fr. 12'576.--
F		Fr. 6,774.-
EIR		Fr. 800.-
E		Fr. 15,000.-
D		Fr. 11,000.-
YR		Fr. 3,000.-
BR		Fr. 10,000.-
LUX		Fr. 1,100.-

M. Schädler (FL) aimerait savoir quelles sont les répercussions.

M. Sommer explique qu'il s'agit d'un problème de liquidités dont le secrétariat-général a besoin pour faire d'autres paiements (remboursements aux pays-membre) ce qui est impossible en ce moment.

M. Häussler (D) rappelle les brochures imprimées en Allemagne. Le montant en suspens est lié aux méventes de brochures. Une somme sera versée encore en 1984 et les arriérés réglés en 1985,

M. O'Maoilchatha (EIR) réglera la modeste somme en 1984.

M. Baudo (F), nouveau délégué, n'est pas encore entièrement au courant. Il aimerait un relevé de compte détaillé.

M. de Miranda (BR) est dans le même cas et demande également un relevé de compte, qu'il réglera ensuite.

M. Norris (GB) est au courant de la somme due mais n'a pas encore reçu de relevé.

Décision: tous les pays mentionnés paieront leurs dettes d'ici la fin de 1985 au plus tard. YR, L et E ne peuvent participer aux concours avant d'avoir réglé leurs dûs.

ad 5: Comptes finaux 1983, rapport des contrôleurs des comptes

M. Sommer (CH) commente les chiffres et se réfère aux informations écrites.

M. Häussler (D) rapporte sur le contrôle des comptes fait en collaboration avec M. Kim (K). Ils recommandent à l'assemblée d'approuver le rapport des contrôleurs des comptes.

Décision: les comptes 1983 sont approuvés et décharge donnée à MM. Albert et Sommer.

ad 6: Contacts avec d'autres pays

Le volume de correspondances est considérable. La participation de la Nouvelle Zélande et de Macao peut être attendu pour Osaka. L'Inde a annoncé sa participation à la réunion, sans toutefois se présenter.

M.de Matos Dias (P) signale qu'il est le représentant attitré de Macao à la séance. Un télex dans ce sens a été reçu.

Décision: une décision quant à l'admission de nouveaux pays sera prise à la prochaine séance. De toute façon, la participation au concours du Japon est sujette à un paiement préalable.

M.Fink (A) fait rapport sur ses contacts avec l'Uruguay, restés sans résultat.

ad 7: Contacts avec le BIT

M. Albert maintient des contacts informels, après que la commission permanente ait recommandé la discréction. Au BIT il n'est pas clair qui essaie d'aider qui. La seule chose qui est claire c'est que cela coûte de l'argent et que nous avons peu de possibilités en ce moment.

Décision: accord tacite.

ad 8: objectifs principaux CIFP

Comme le comité technique a du retard, la question ne peut être traitée. L'intention est de limiter le nombre de nouveaux pays. Par contre, la limite supérieure de nouveaux métiers est de 40. C'est seulement dans ces conditions que les concours seront plausibles.

M. Häussler (D) est pour la discussion puisque cette question n'est pas du seul recours du comité technique.

M. Fink (A) pense que ce nombre de 40 est trop élevé.

M. Sommer est d'avis que la présente discussion est à double puisque le comité technique traitera également ce point. Il recommande que la question soit reprise lorsque le comité technique aura émis son opinion.

Décision: la question est ajournée.

ad 9: 28ème CIFP d'Osaka

M. Sommer donne une récapitulation des documents élaborés par M. Eda (J) et fait remarquer que les prix en Yen correspondent maintenant aux prix d'avril dernier en \$. Les choses ne sont pas devenues plus chères à cause des fluctuations dans les taux de change.

Le programme provisoire est confirmé et les arrangements voyage peuvent être discutés avec les représentants des agences de voyage du Japon. Les vols charter sont très couteux en raison du vol de retour à vide.

Les interprètes seront en partie amenés d'Europe.

M. Eda (J) complète les renseignements donnés et prie les délégués de communiquer leurs nombres de participants d'ici la fin de novembre. Les prix indiqués sont également valables pour les observateurs et les invités.

M. Häussler (D) aimerait savoir pourquoi les experts ne peuvent pas être logés dans des hôtels à meilleur compte. On lui répond que la différence de Sfr.10.- par jour ne justifie guère le travail supplémentaire d'organisation.

M. Lewis (USA) aimerait un prix moyen par jour.

M. Eda (J) indique:

pour candidats, pension complète

Sfr. 50.-

pour adultes

Sfr. 120.- chambre simple

Sfr. 110.- chambre double

dîner et souper en sus. Prix indicatif pour dîner : Sfr.15.-

Forfait demi-pension possible à Sfr.125 - Sfr. 135 (DZ,EZ)

Une liste de restaurants à prix raisonnable est donnée. Le repas à l'hôtel est très cher.

Décision: il est pris note de ces informations. Un service de bus à destination des lieux du concours est prévu. La possibilité de disposer d'une voiture par pays sera étudiée.
Les experts, délégués, observateurs et invités seront logés dans le même hôtel, aux mêmes conditions.
Le questionnaire sera renvoyé dûment rempli jusqu'à fin novembre.

Le président remercie les organisateurs japonais de leurs efforts et en particulier MM Kuwahara, Eda et Mori de leur engagement méritoire.

ad 10: Proposition concernant l'appellation des délégués

Décision: ce point sera traité en même temps que la constitution.

ad 11: Proposition NL concernant les observateurs

M. Berends (NL) attire l'attention sur la signification du statut d'observateur, qui mérite d'être mieux considéré.

Décision: cette question sera traitée sous le point "constitution".

ad 12: Première lecture de la constitution et du règlement de maison

Les différents points sont traités individuellement.

Décision: La constitution et le règlement continuent d'être étudiés et seront remis en discussion à la prochaine séance. Les modifications suivantes s'imposent:

- 1.1 le titre doit comprendre le terme "pour la jeunesse"
- 1.2 formuler plus positivement
- 2.1 la formation continue tombe parce que considérée comme partie intégrante de la formation professionnelle. Le thème "recyclage" n'est pas abordé. La référence au chômage des jeunes est éliminé.
- 3.1 rédaction plus claire. Rédiger nouveau 3.2. Traiter "admission" des membres d'honneur à l'article 10.
- 6.2 supprimer "contributions spéciales", voir 7.2
Le chapitre V précède le chapitre III.
- 9.3 éventuellement comme principe général à l'art.17
- 9.2 "président" au lieu d'organe
11. définir les vice-présidents
- 12/13 ajouter l'élection du président et vice-présidents
- 17 compléter comme récapitulation

Généralement : régler le remplacement des délégués et la suppléance en l'absence du président et vice-président d'un comité.

Règlement:

1. régler la question de remplacement
La proposition NL de nouvelle désignation n'est pas acceptée.
- 3/4 pas d'accord avec la proposition NL, maintien de la prévision actuelle
5. déterminer le nombre de chefs d'équipe. Il doit être clairement défini à quelles réunions ils peuvent participer.
6. prendre en considération les décisions du com. technique
- 15/17 définir la procédure électorale
Régler le point X d'entente avec M. Gonthier.

Décision finale à l'assemblée des membres d'Osaka, valable à partir de 1.1.86. D'autres élaborations référées à des sous-commissions.

ad 13: Congrès mondial

Après de brèves discussions, AUS et GB montrent un intérêt de principe.

Décision: les délégués étudieront et discuteront ces questions chez eux, dans le but de pouvoir répondre aux questions suivantes à la prochaine séance:

- est-ce que le congrès doit avoir lieu oui ou non
- si oui, où et quand
- combien d'intéressés
- thèmes possible, conférences
- solution financière et couverture des déficits

ad 14: Proposition de nouvelle organisation des concours

La question n'ayant pu être traitée en comité technique, elle est reportée.

ad 15: Proposition de nomination de membres d'honneur

Décision: voir procès-verbal de l'assemblée des membres

ad 16: Insignes

Décision: de nouvelles acquisitions ne sont pas prises en considération

ad 17: Nouvelles publications

Décision: la proposition est acceptée.

ad 18: Rapport de M. Albert de Linz

Décision: la publication d'une version abrégée est approuvée.

ad 19: Proposition des membres

Aucune motion n'est présentée.

ad 20: Budget 1985

Les postes individuels sont commentés. La facturation ne peut avoir lieu avant novembre, sur la base du module 6.

Décision: le budget est approuvé (voir annexe). La calculation du module doit être basée sur le nombre de candidats des 4 dernières années.

M. Sommer (CH) propose de faire un budget mixte pour éviter d'importantes fluctuations. De cette manière des réserves peuvent être créées pour d'autres années. Il élaborera une proposition pour 1986-1988.

Décision: M. Häussler (D) est nommé contrôleur des comptes pour 1984.

ad 21: Réunions en 1985

Décision: une réunion aura lieu au printemps prochain pour effectuer les élections, approuver les comptes 1984 et mener à terme la constitution.

ad 22: Divers

M. Häussler (D) propose de déléguer un représentant du comité administratif à la commission permanente, jusqu'à ce que les élections aient eu lieu.

M. Dusseldorf (AUS) soutient cette proposition. Il propose le membre le plus vieux (en années de service).

Décision: M. Fink (A) représentera les intérêts du comité administratif à la commission permanente.

M. Sommer (CH) remercie l'assistance de sa bonne collaboration. La séance est levée à 16h 30.

Le secrétaire au procès-verbal:

Daniel Sommer

Daniel Sommer
secrétaire-général

Brefs commentaires sur les objets figurant à l'ordre du
jour du comité administratif
septembre 1984

Objet Information

1. Les décisions ont été exécutées conformément aux termes du procès-verbal.
2. La reprise de fonction s'est effectuée selon programme. Deux séances ont eu lieu à Zurich. Le matériel non-utilisé est resté à Madrid.
3. A l'époque, les USA s'étaient déclarés prêts à assumer les frais du secrétariat général d'Atlanta. Il n'était cependant pas clair si cela incluait également les frais d'interprètes.

Proposition du comité permanent : Les procès-verbaux ne fournissent pas d'indications sur cette question. Il est fait grâce aux USA du solde de leur dette pour 1983. Elle correspond en effet à peu près aux frais d'interprètes.
4. Proposition du comité permanent : Les nouveaux pays membres doivent verser un montant correspondant à la somme de la contribution annuelle présumable. Les questions en suspens doivent être réglées définitivement et une décision doit être prise pour ce qui est des intérêts de retard.
5. Les réviseurs de comptes doivent encore approuver le bilan de l'exercice. Celui-ci ne sera donc présenté que lors de la séance. L'exercice boucle à un niveau inférieur à celui qui avait été budgeté malgré des frais supplémentaires et la radiation de dettes provenant d'années antérieures.
6. Des contacts ont été pris avec les pays suivants : Canada, Singapour, Arabie saoudite, Suède, Indes, Sri-Lanka, Tunisie, Maroc, Belgique, Danemark et Nouvelle-Zélande. Tous ces pays ont été invités à Berne.
7. D'autres contacts ont été également établis, mais avec prudence, par le Président Albert. Le comité permanent juge indispensable de peser soigneusement les aspects politiques et économiques. Il n'est pas question de toucher à la constitution.
8. Le comité permanent propose que l'on suive une politique d'ouverture en matière d'admission de nouveaux pays. Mandat est par contre donné au comité technique de limiter le nombre des professions et de créer un mode nouveau de distinctions. Information verbale, une fois les discussions du comité technique achevées.
9. Information par M. Eda. Les préparatifs vont bon train et les contacts établis sont solides. Les délégués sont priés d'indiquer lors de la séance le nombre d'observateurs prévus. Il reste à résoudre la question de l'interprétariat. Information verbale.
10. Les "NL" aimeraient éviter que l'on procède à un classement

des délégués par rang déterminé. Information verbale. Proposition du comité permanent : maintenir le système actuel. Il n'existe pas de classement sur le plan international d'une part, et il n'est d'autre part nullement possible d'exercer une influence sur le plan national.

11. Les "NL" demandent que l'on décrive mieux le statut d'observateur ainsi que sa définition. Proposition du comité permanent : Maintenir en vigueur le système appliqué jusqu'à maintenant. Cette question sera développée dans le nouveau règlement avec toute la précision requise. Il est souhaitable qu'une concurrence se manifeste lors des rencontres afin de permettre des échanges de vue. Aucune influence ne doit être exercée sur les particularismes nationaux.
12. Le but recherché est celui d'une première lecture. L'on attend de la part des délégués, qu'ils aient lu le projet et se soient faits une opinion sur chacun des points qu'il contient. La seconde lecture sera faite au printemps 1985. La question sera traitée lors de l'assemblée des membres, au Japon. Les rédacteurs ne désiraient pas modifier fortement la règlementation actuelle mais lui donner au contraire plus de fermeté, tout en réglant chaque chose très clairement par un règlement de maison, de façon à permettre ensuite de conserver le texte inchangé durant une longue période.
13. Un congrès sur la formation devrait être organisé soit en 1986, soit en 1987. Son objectif : donner des impulsions amenant la mise en pratique au sein de chaque pays. L'on s'adressera à tous les spécialistes de la formation professionnelle. Un document de travail sera remis lors de la séance. Question à l'adresse de tout le monde : combien pensez-vous qu'il y aura de visiteurs en provenance de votre pays? Le coût pour 4 jours de participation sera d'environ 750.-- frs. Lieu de la rencontre: non-encore désigné.
14. Ce sujet est traité avant tout au sein du comité technique. Information verbale. Objectif : arriver à une organisation simplifiée et moins coûteuse pour le pays organisateur.
15. Proposition verbale
16. Il n'y plus d'insignes sous forme d'épingles. Proposition du comité permanent : choisir une solution économique ; pas d'insignes/épingles argentés ou dorés, leur nécessité se justifie parfaitement le coût de l'opération est à prévoir au budget.
17. Il est proposé une présentation plus simple de publications d'ordre général, qui seraient présentées dans une fourre de bel aspect et sous forme de feuilles volantes. Motif : la durée de validité des brochures imprimées est limitée et les révisions coûtent cher. Un modèle-échantillon sera présenté à la séance.

18. La conférence sera publiée dans l'optique du point 17, sous forme réduite. But : conservation longue durée des informations.
19. D'autres propositions seront faites, et pour autant que celles-ci concernent le comité administratif elles seront faites verbalement. Les personnes soumettant une proposition doivent le faire de façon succincte et résumer brièvement leurs arguments.
20. Le comité permanent doit encore examiner le budget.
21. Il est prévu de tenir une séance en février/mars 1985. Des propositions peuvent être faites sur place.
22. Instructions pour les délégués:
Ne seront discutés lors de l'assemblée des membres que les sujets qui sont hors de la compétence du comité. Cela représente une revalorisation de l'assemblée des membres aussi bien que du comité. La séance prévue au programme pour le samedi n'aura lieu qu'en cas de nécessité. Il est prévu une variante de programme.
Il n'est pas d'usage de se faire des cadeaux dans notre pays. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir ce genre de chose pour les réceptions qui seront organisées.

Déroulement

Il conviendra de donner une vision analytique d'ensemble sur les 4 thèmes suivants :

- Systèmes de formation (matériel didactique, formation des formateurs, qui finance, mode de financement etc...)
- Evolution technique et formation professionnelle (comment procéder pour que la formation et la formation continue aillent de pair avec l'évolution des nouvelles technologies, quelles en sont les conséquences sur la formation et sur la formation continue.)
- Formation du chef d'entreprise (encouragement à devenir jeune chef d'entreprise, formation et formation continue, soutien, la petite entreprise - support d'une économie saine.)
- Politique professionnelle et de l'emploi (image de la formation professionnelle, travail auprès du grand public, statut social, possibilités de réduire le chômage, stagiaires à l'étranger)

La durée de chaque conférence doit être d'une heure environ. Elle doit être suivie de la possibilité de discuter de questions de détails sous forme de petits groupes. Les résultats de ces discussions seront alors regroupés et résumés lors de la séance plénière .

Motion :

- prise de position fondamentale par les délégués officiels
- communication de la planification dans le temps
- dégager le cadre des possibilités en matière d'organisation
